

Dangers des rayonnements

Régulièrement, les médias diffusent un message officiel rassurant sur l'absence de preuves tangibles de la nocivité des rayonnements électromagnétiques.

Pourtant, de plus en plus d'études indépendantes montrent l'existence de risques réels pour la santé.

Un consortium international de scientifiques, avec le concours de l'Agence Européenne pour l'Environnement, a publié en 2007 le rapport « Bio-Initiative », une méta-analyse de plus de 1500 études sur le sujet. Celui-ci conclut à l'existence de suffisamment de preuves d'effets nocifs des rayonnements électromagnétiques et en appelle à l'application rigoureuse du principe de précaution.

De nombreux autres scientifiques de renom et de multiples organisations indépendantes recommandent également un usage nettement plus prudent des technologies sans fil.

Quels sont les risques pour la santé ?

Malgré l'apparente faible puissance des émissions, c'est le caractère continu de l'exposition qui peut à terme – et même rapidement pour les personnes les plus sensibles, soit 2 à 5% de la population, voire plus – favoriser la survenue des troubles suivants.

Neurologiques : maux de tête, problèmes de mémoire, de concentration, d'apprentissage, de sommeil, nausées, picotements, fatigue, stress, angoisses, dépression...

Immunitaire : dysfonctionnement du système immunitaire, affaiblissement des défenses naturelles, prédisposition aux infections...

Hormonaux : production perturbée de mélatonine et d'autres neurotransmetteurs, poids anormal...

Cardiovasculaires : palpitations, arythmie, tension, hémorragies, diabète de type 3, ...

Auditifs : acouphènes, pression des tympans...

Oculaires : douleur, pression, baisse de la vue, cataracte, macula précoce...

Cutanés, musculaires et articulaires : rougeurs, inflammations, douleur chronique, sensation de cuisson interne, transpiration abondante etc.

Respiratoires, allergies, ...

Et les risques à long terme ?

- Risque accru de **maladies neurologiques** et dégénératives comme Alzheimer (affaiblissement de la barrière sang-cerveau favorisant la pénétration de métaux lourds dans le cerveau).
- Risques d'atteintes à **la fertilité**.
- Effets co-promoteurs du **cancer**.

Selon nous, l'exposition cumulée des enfants dès leur plus jeune âge constitue une expérience grandeur nature irresponsable. Par la durée d'exposition depuis le plus jeune âge, son ubiquité, le nombre de personnes touchées, on est en droit de craindre des conséquences plus graves encore que celles de l'amiante ou du tabac, dont on sait les dizaines d'années qu'il a fallu pour qu'ils soient reconnus à leur juste valeur.

Existe-t-il des normes de sécurité ?

Il existe des intensités maximales autorisées, variables d'un pays à l'autre, et même d'une région à l'autre. Mais ces valeurs ne protègent que de **l'effet thermique** des rayonnements artificiels.

Ces recommandations, qui datent des années 1990, sont aujourd'hui obsolètes parce qu'elles n'adressent pas le problème des **effets non-thermiques**. Les pouvoirs publics reconnaissent ces « effets biologiques » mais tente de les minimiser en indiquant qu'ils n'entraînent « pas nécessairement » de nuisances sanitaires, justifiant ainsi le statu quo... et la fuite en avant.

En résumé, dans le cadre d'une **exposition chronique** au Wi-Fi et au DECT – éventuellement cumulée à l'exposition à des antennes relais et à un usage important du GSM – des études signalent clairement des effets nocifs à des niveaux d'exposition largement inférieurs à ceux fixés par les normes.



Comment se protéger ?

Votre santé n'est pas encore affectée. C'est aujourd'hui qu'il faut faire un choix, pour le respect de la santé de votre famille, de vos proches et de vos voisins.

Pour le Wi-Fi comme pour le DECT, la meilleure solution est de les remplacer par l'internet câblé et par le téléphone filaire.

Pour autant que l'on respecte un débit maximal de 85 Mo/sec et qu'on l'éteigne la nuit, le système « Courant porteur de ligne » (*Powerline*, *Homeplug*, etc.) peut être envisagé comme alternative au Wi-Fi, bien que la câblage reste une meilleure solution.

Si vous disposez d'une installation câblée avec un **routeur** ou un **boîtier Internet/TV**, sachez que le Wi-Fi est souvent activé par défaut, et qu'il émet donc inutilement 24 heures sur 24. Faites le désactiver ou désactivez-le vous-même en entrant « http://192.168.1.1 » dans l'adresse de votre navigateur et en suivant les instructions de votre appareil.

Si, en dépit des risques patents de santé, vous ne souhaitez pas renoncer au sans fil...

- **Pensez à vos voisins** que vous exposez inutilement.
- N'activez votre routeur ou votre boîtier Internet/TV que lorsque vous en avez réellement besoin. **La nuit, coupez-le systématiquement** à l'aide d'une simple minuterie par exemple.
- N'oubliez pas que **les téléphones DECT standards émettent à pleine puissance**, même en l'absence d'appels. Préférez au minimum un téléphone à faible rayonnement de type Eco Dect ou Eco-mode+ (attention ces fonctions doivent être activées manuellement). Bien que moins nocifs, ces appareils restent néanmoins des « sans fils » à utiliser avec parcimonie.
- **Tenez-vous à bonne distance** du routeur ou de la station de base de votre téléphone sans fil DECT.

Rayonnements extérieurs

Les rayonnements des routeurs Wi-Fi et des téléphones sans fil ont une portée d'au moins 100 mètres, souvent plus. Vous êtes donc également exposé aux rayonnements des émetteurs de vos voisins, tout comme vous les exposez peut-être aussi.

Nous vous invitons à les conscientiser afin de réduire votre exposition et la leur. Ils peuvent aussi être victimes de la négligence d'un opérateur de téléphonie ayant placé à leur insu un émetteur qu'ils n'utilisent pas ou dont ils pourraient facilement se passer. Peut-être sont-ils eux-mêmes malades depuis cette installation.

N'hésitez pas à leur remettre cette brochure et à les inviter à visiter le site Testabel et les nombreux liens auxquels il renvoie.

Il existe également des tissus de protection à base de fibres métalliques anti-rayonnements utilisables comme vêtements, casquettes, draps, rideaux, baldaquins, de même que des peintures spéciales au carbone.

En définitive, éviter les technologies sans fil, c'est avant tout est une question de respect autant de soi-même que des autres.

Saviez-vous que...

- En Allemagne, les autorités recommandent depuis 2007 d'éviter le Wi-Fi à la maison comme au travail, en raison d'un possible impact sanitaire.
- En 2009, le Parlement européen a voté à une écrasante majorité une résolution, à laquelle Testabel a été étroitement impliquée, soulignant ses préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques.
- En 2010, l'Agence Française Sanitaire a changé son fusil d'épaule sous la pression des études. Elle demande désormais de faire baisser le niveau de rayonnements dans les localités plus exposées que la moyenne.

- En 2010, une étude publiée dans le Journal Européen d'Oncologie a démontré le lien entre le DECT/ Wi-Fi et des irrégularités du rythme cardiaque
- Un téléphone sans fil émet de façon continue des signaux électromagnétiques pulsés, même lorsque vous ne téléphonez pas.
- A l'image de la forte augmentation des allergies au contact de nouveaux contaminants, l'électro-hypersensibilité (EHS) ne cesse de croître. Pour ces personnes, les technologies sans fil posent de graves problèmes.
- Si vous ne disposez du « système d'alerte » que constitue l'électrosensibilité, vous n'en subissez pas moins les mêmes agressions, à la grande différence près que vous n'en avez pas conscience...

Internet sans fil Téléphones et babyphones sans fil



Quels risques pour votre santé ?

L'Internet sans fil (Wi-Fi), les téléphones domestiques sans fil (DECT), les consoles de jeu sans fil et même les babyphones DECT sont aujourd'hui omniprésents.

Une partie de la communauté scientifique tire la sonnette d'alarme vis-à-vis des risques sanitaires de ces technologies. Qu'en est-il et quelles sont les recommandations ?

Sur une idée originale de EMFacts Consultancy

TESLABEL asbl

Association belge francophone
de lutte pour un environnement électromagnétique sain
www.testabel.be